

Accident avec scooter non assure et sans carte d immatriculation

Par **Mcd83**, le **24/07/2020** à **00:27**

Bonsoir

Un scooter est rentré dans ma voiture hier soir a 23h

Le jeune n avait ni assurance ni carte d immatriculation. Il mna assure me rembourser les dégâts a l amiable et j ai juste pris sa carte identite et plaque immatriculation et tel. Sans nouvelle de sa part aujoird hui je pense m.etre fait avoir.... Ce matin j ai.vu qur ma carrosserie aussi était abime. Quel recoirs ai je ? Dois je porter plainte ? Merci pr votre réponse.